

## Motion portant refus de la DHG

CA du 04/03/2010

Nous, représentants des personnels enseignants du Lycée Malraux, avons pris connaissance en commission permanente du 1<sup>er</sup> mars de la nouvelle répartition de la DHG proposée par Monsieur le Proviseur après refus de la précédente lors du CA du 11 février.

Si nous saluons la conservation d'un poste en anglais, nous continuons à nous élever contre le montant total de l'enveloppe qui ne correspond pas aux besoins réels du lycée. Ces chiffres annoncent la perte de 8 postes d'enseignants : ils s'ajoutent aux 22 postes perdus depuis 2007 ; **ce qui porte à 30 le nombre de postes supprimés en quatre ans dans notre établissement.** Nous avons, de plus, de fortes inquiétudes pour la conservation de 4 à 5 postes, que le rectorat pourrait encore supprimer cette année ou l'année prochaine, si cette réforme s'applique et poursuit son travail d'éreintement au niveau des premières et des terminales. Nous rappelons que l'établissement se voit imposer une clef de répartition d'heures supplémentaires de 11 pour cent, et nous dénonçons cette incohérence. Cette année, la diminution des moyens alloués est aggravée par les économies budgétaires imposées par le projet de réforme du lycée, dont il convient de rappeler le cadre général.

**Cette saignée est sans commune mesure avec l'évolution de la démographie. En l'état actuel, la DHG n'est pas supportable pour un lycée qui figure dans un bassin déjà lourdement touché par la crise. Ces pertes d'heures et de personnel ont pour nous des conséquences graves.**

La qualité de l'enseignement est en péril : l'élève n'est manifestement plus la priorité des réformes

Cette dotation est le résultat d'un unique souci d'économie et de liquidation du service public d'enseignement. Elle ouvre la voie à la fuite des effectifs vers le privé, et, créant une école à deux vitesses, accentue les clivages sociaux.

C'est pourquoi nous demandons la restitution des postes supprimés.

Nous rappelons, en outre, qu'à l'heure actuelle, et contrairement à la publicité qui est faite, aucune concertation n'est mise en place : la précipitation, l'approximation et la brutalité règnent... Le renouvellement-même de ce vote, alors que nous nous sommes déjà prononcés clairement, sonne comme une provocation.

Si nous ne contestons pas la répartition proposée par la direction -et si nous nous réjouissons encore une fois de la conservation d'un poste-, nous rejetons cependant le montant total de la DHG imposée par le Rectorat. Ainsi, nous appelons les membres du CA à voter contre cette DHG, et à adopter cette motion.